



Partir avant procédure de divorce

Par **azerta**, le **27/11/2010** à **20:11**

Bonjour,

je voulais si qlq un qui quitte le domicile conjugal parce que ca va plus, parce qu'a chaque fois qu'elle y retourne pour prendre des bricoles elle se sent pas bien...

presque 30 ans de mariage plus d'enfant a charges (jeune de 20 a la maison mais travaille).
que risque une personne qui part ? n'aura rien en cas de divorce ? risque de ne pas avoir de pension de reversion ? etcccc pouvez vous me fournir un max de document officiel..??

merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/11/2010** à **20:38**

Le seul risque est un divorce pour faute, ce qui n'a aucune incidence ni sur la dissolution de la communauté, ni sur les droits à la pension de reversion (en supposant que celui qui part survit à son ex conjoint)

Un avocat étant obligatoire pour un divorce, autant en prendre un maintenant pour vous conseiller

Par **azerta**, le **28/11/2010** à **08:01**

bonjour,

merci pour votre réponse, en fait cette personne ne trouvait plus l'air respirable enfin elle ne se sentait plus bien chez elle, elle est donc partie depuis 15j dans la famille, je sais pas si elle va lancer une procédure de divorce ou si c'est son mari qui va le faire, elle veut prendre un appartement avant même d'avoir divorcé (parce qu'elle ne veut pas embêter la famille trop longtemps) mais elle veut connaître ses droits avant de faire ça, sachant qu'elle ne gagne pas beaucoup de retraite elle travaille à côté pour se faire un salaire normal, lui touche plus qu'elle, donc si vous dites que s'en n'enlève en rien ses droits à la pension ainsi que sa part de la maison, elle peut donc prendre un appartement, mais y a-t-il un texte de loi ou quelque chose qui puisse la rassurer à ce sujet ?
elle attend une permanence gratuite une fois par mois pour se faire plus conseiller, mais en attendant je prends les infos pour elle.